

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 25 novembre 2025****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 25 NOVEMBRE 2025 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice :	<b>19</b>
. Présents :	<b>16</b>
. Pouvoirs :	<b>02</b>
. Votants :	<b>18</b>
. Absents :	<b>01</b>

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUENOY, Maire**

**Etaient présents :**

Mmes JOURDIN B., VERRIELE M., Mrs MORDACQ P-H., DEVAUX A., LOUVET B., Adjoint, Mmes DESMULIE N., MASSIET I., DERAM B., DELSART C., CORDIER C., Mrs MAERTEN G., MORDACQ P., GAYMAY H., RIGOBERT B., DEVOS S.

**Ont donné pouvoir :** Daniel DEFRANCE à Régis DUQUÉNOY, Annie DESPICHT à Sébastien DEVOS.

**Absents :** PLOCKYN F.

**Secrétaire de séance :** Bernadette JOURDIN.

**Date de convocation :**

18 novembre 2025

**QUESTION N° 2025-26****Objet : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la teneur des réunions de comités syndicaux en date des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) ;

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination à savoir SIDEN-SIAN ;

BD

BT

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable », entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019 ;

Vu la délibération en date du 21 novembre 2024 du Conseil Municipal de la Commune de Chevreigny (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Vu la Délibération en date du 26 novembre 2024 du Conseil Municipal de la Commune de Montigny-en-Ostrevent (NORD) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la Délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil Municipal de la Commune de Nizy-le-Comte (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Vu la Délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil Municipal de la Commune de Samoussy (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la Délibération en date du 8 avril 2025 du Conseil Municipal de la Commune d'Avesnes-le-Sec (NORD) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie » ;

Vu la Délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 du Conseil Municipal de la Commune de Pontavert (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » ;

Vu la Délibération en date du 23 juillet 2025 du Conseil Municipal de la Commune de Concevrex (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;

Vu la Délibération en date du 28 juillet 2025 du Conseil Municipal de la Commune de La Ville-aux-Bois-les Pontavert (AISNE) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de Blaringhem d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

## DÉCIDE

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- Des Communes de Chevreigny, Nizy-le-Comte, Pontavert et La Ville-aux-Bois-les-Pontavert pour la compétence « Eau Potable » ;
- Des Communes de Pontavert et Concevrex pour la compétence « Assainissement Collectif » ;
- De la Commune de Concevrex pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;
- Des communes de Montigny-en-Ostrevent, Samoussy et Avesnes-le-Sec pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».



Article 2 – souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°23/23, 24/24, 25/25 et 26/26 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN en date du 20 mars 2025, la délibération n°24/63 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN en date du 17 juin 2025 et les délibérations n°21/90, 22/91 et 23/92 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN en date 18 septembre 2025.

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document se référant à la présente délibération pour sa parfaite exécution.

Article 4 – de transmettre la présente décision au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le Maire,  
Régis DUQUÉNOY



La Secrétaire de séance,  
Bernadette JOURDIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernadette Jourdin', written over a horizontal line.